

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 7 mai 2009

**Présents** : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON et Maryse LAUMONIER, Mrs Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA Sébastien DESBOURDES, Christian BOHER, Marc LE BOT et Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents excusés** : Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mr Jean-Jacques CANAL  
Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Paule MASSON  
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT

**Absente** Mme Nathalie LEBRETON

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

### **1) Approbation des comptes rendus des conseils municipaux**

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des 9-19-23 mars 2009 et du 2 avril 2009 sont approuvés à l'unanimité.

### **2) Remboursement de la ligne de trésorerie**

Mme le Maire précise que la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 14 mai prochain.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de la rembourser à son terme.

Mr BOHER précise que la ligne de trésorerie est d'un montant initial de 120 000 euros. La commune a débloqué 70 000 euros sur cette ligne qui doivent être remboursés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la ligne de trésorerie.

### **3) Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Mme le Maire précise qu'afin de permettre un fonctionnement, une nouvelle ligne de trésorerie doit être mise en place.

Mr BOHER donne le descriptif de la ligne de trésorerie qui est sensiblement le même que la précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

### **4) Remboursement de frais engagés**

Mme le Maire présente au conseil municipal la facture ayant été réglée à La Poste afin de permettre l'achat d'une recharge téléphonique.

Mme le Maire sollicite donc le remboursement de la somme de trente euros à l'élu ayant fait l'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 30 euros.

### **5) Droit de place**

Mme le Maire précise qu'un droit de place a été instauré sur la commune pour un montant de 45 euros par demi-journée.

Mme le Maire demande que le droit de place soit revu pour un montant de 45 euros par jour à l'exception des forains de la fête patronale qui devront régler ces 45 euros pour la durée du séjour

ainsi que des commerces ambulants ayant un emplacement à l'année et qui règlent une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le droit de place pour un montant de 45 euros par jour accompagné des exceptions pour les forains et les commerces ambulants.

#### **6) Nomination d'un délégué au SIEGIF et d'un représentant auprès de la Communauté des communes**

Mme le Maire demande s'il y a des candidatures pour ces deux postes de représentants.

Mme le Maire précise que Mme BROUILLARD souhaite se présenter en qualité de membre titulaire auprès du SIEGIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Mme Sylvie BROUILLARD auprès du SIEGIF.

Mme le Maire précise que Mme Annie DOUSSINT se porte candidate pour représenter la commune auprès de la Communauté des Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Mme Annie DOUSSINT auprès de la communauté des communes.

#### **7) Reprise de concession funéraire**

Mme le Maire précise qu'une demande de reprise de concession perpétuelle a été faite.

Mme le Maire propose que la commune reprenne cette concession à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de la concession perpétuelle à titre gracieux.

#### **8) Questions diverses**

Mme le Maire propose que la mairie soit désormais fermée au public le jeudi après-midi.

Mme le Maire précise que le secrétariat sera présent dans les locaux. Mme le Maire explique que peu de mairies de même taille sont ouvertes avec une telle amplitude horaire. Mme le Maire précise que cela permettra un suivi plus précis des dossiers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des horaires d'ouverture de la mairie au public.

-----

Mme le Maire informe le conseil municipal sur le passage des camions sur la RD 191. Le Département est venu afin de voir les aménagements possibles d'entrée et sortie de village. Aucun financement ne serait à la charge de la commune. Il s'agit d'une étude du département.

Le département est informé du passage des camions. Le département exploite le document qui a été diffusé par la société de transports. La conclusion en est que 400 mouvements de camions seront effectués quotidiennement.

Mme le Maire présente et donne lecture d'un tract proposé à la diffusion auprès des boissillons. Il est proposé aux boissillons de signer une pétition.

Une étude d'aménagement est en cours sur la circulation entre Cerny et le premier carrefour de la Ferté Alais. Il n'y a pas d'étude entre Cerny et Villeneuve-sur-Auvers.

Il sera proposé une étude globale du premier carrefour de la Ferté Alais jusqu'à Villeneuve S/Auvers.

Si cette étude est acceptée, il pourrait être englobé dans le projet le déplacement du feu rouge près de l'école primaire soit aux frais de la société de transports soit aux frais du département. Une réponse sera transmise sur l'accord potentiel du département de la réalisation de cette étude.

Mme le Maire précise que l'UME affirme son soutien dans ce dossier et propose une réunion des communes concernées avec l'entreprise, le préfet, le sous-préfet et le département.

La commune de Cerny doit faire une réunion prochainement. La date est fixée au 20/05/09.

Mr CANAL précise que le département fait une étude sur les quatre routes de Cerny. Deux points sont sensibles : lycée Montmirault et le carrefour des 4 routes à Cerny sur lequel il faudrait prévoir un aménagement. Une étude est faite sans financement.

Mr CANAL précise qu'il pourrait être intégré une mesure de ralentissement à l'entrée de Boissy.

Mme le Maire précise que le revêtement de certains virages de la descente du Mesnil Racoin à Boissy sera refait en juillet prochain.

Mme le Maire précise que Mme CAMPION a présenté ce dossier au Sénat et le représentera.

Mr DUMAZERT demande s'il est possible d'obtenir le pourcentage d'accidents sur le tronçon de route entre le Mesnil et Boissy pour avoir une référence et pouvoir le comparer aux futures statistiques.

Mr DESBOURDES rappelle la présence des écoles et le risque important existant.

Mr LE BOT précise que les riverains de la RN sont tous touchés par le passage des camions.

Une motion est prise par le conseil municipal à l'unanimité pour s'opposer au passage des camions. Le tract sera distribué. Un dossier sera disponible en mairie pour consultation.

-----

Mme le Maire précise qu'il est utile d'évoquer le service public de la poste. Lors de la dernière commission du personnel, des suggestions ont été évoquées sur le service public de la poste compte tenu du souhait de changement de poste de l'agent en place.

Mr BOHER précise que l'agence postale fonctionne sur un créneau horaire réduit dont les horaires ne sont pas forcément en adéquation avec les besoins des boissillons.

Mr BOHER précise qu'il a été suggéré la fermeture du service postal avec la délocalisation de ce service chez un commerçant. Le choix serait déterminé par la poste. Ce système permettrait un service avec une amplitude horaire plus importante pour les boissillons.

Mme LAUMONIER rappelle que le service de la poste ne coûte rien car la poste rembourse 14 heures et qu'il est préférable de conserver ce service.

Mme MASSON précise que tous les boissillons ne peuvent aller chez un commerçant pour utiliser un service postal.

Mr LE BOT précise que cette suggestion permettrait un service supplémentaire car il y aurait une augmentation d'amplitude horaire.

Mme le Maire précise qu'il faut défendre le service et non anticiper sur une fermeture. Le service sera peut-être amené à fermer.

Mme le Maire propose qu'une réflexion sur les horaires soit faite.

Mr DE BONA et Mr DUMAZERT propose un sondage auprès des Boissillons sur les horaires de la poste.

-----

Mme le Maire précise que la commission scolaire a travaillé sur un changement des entrées et sorties de l'école primaire.

Mme le Maire demande à Mr DESBOURDES de présenter le projet et précise au conseil municipal d'autoriser la poursuite de ce projet.

Mr DESBOURDES précise que le but du projet est d'utiliser le portail côté cour et de modifier l'entrée de l'école primaire. Cette modification a pour objectif de gagner en confort et en sécurité pour les enfants et les parents aux heures des sorties scolaires.

Mr DESBOURDES présente les 3 parties du projet :

- 1/ modification de la circulation (plan présenté)
- 2/ Aménagement des parkings et des trottoirs
- 3/ Changement de l'entrée de l'école élémentaire

L'assemblée évoque le sens de circulation. Il est également évoqué le manque de trottoirs à certains endroits.

La commission travaux a également émis son avis sur le projet pour la sécurité.

Il faut distinguer deux projets : l'un pour la circulation et l'autre pour la sortie de l'école.

Mr PRUNIER précise qu'il faut faire des essais et tabler le plus possible vers le réalisable.

Mme le Maire précise qu'il est demandé un avis sur le réalisable du projet et sur la poursuite de l'étude.

L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité sur la poursuite du projet.

-----

Mme le Maire précise qu'une personne d'une entreprise d'Etat a demandé un accès à l'ancien forage.

Mme le Maire précise qu'une correspondance a été adressée par une entreprise qui étudie les sciences de la Terre et qui est chargée par la DIREN de la surveillance des eaux souterraines. Cette société propose, après avis de la SEE, de ne pas fermer le forage car elle a en besoin pour étudier les eaux souterraines, le suivi des variations de la nappe phréatique des sables de Fontainebleau.

Mr PRUNIER rappelle qu'il y avait une obligation de fermer ce puits dans les deux ans.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de garder ce puits pour des études scientifiques. Ce projet se ferait de façon pérenne et sous contrat avec la mairie. La société se charge du financement de l'appareillage et de la sécurisation du puits. Il a été demandé à la SEE l'autorisation d'exploitation de ce puits et par conséquent de ne plus le reboucher.

Le puits serait sous la gestion et sous la surveillance de la société.

Mr PRUNIER indique qu'une étude est en cours pour le rebouchage.

Mr CANAL demande la possibilité de négociation sur le fait qu'après usage et fin de l'exploitation, le puits puisse être rebouché par la société.

Mr DUMAZERT demande s'il est possible d'intégrer cette condition dans le contrat.

Mr PRUNIER demande qu'un contact soit pris avec la DDEA car l'ancien captage doit être rebouché dans les règles de l'art et dans un délai de deux ans.

-----

Mr Marc LE BOT informe du déroulement du plateau foot le 16 mai 2009. Il demande la prise d'un arrêté afin d'interdire le passage des véhicules aux abords du stade compte tenu de la présence des enfants.

-----

Mr DESBOURDES informe que le samedi 6 juin 2009 le carnaval aura lieu. Il demande la prise d'arrêté municipal pour la circulation.

-----

Mr DESBOURDES demande une délibération sur le montant des frais d'écolage comme cela a été évoqué en commission scolaire.

Mme le Maire précise que deux communes des alentours s'opposent à la scolarisation des enfants de leurs communes sur Boissy.

Mr DESBOURDES précise que des familles extérieures ont demandé la scolarisation de leur enfant dans les écoles de Boissy. Aujourd'hui, Boissy n'a pas d'enfant scolarisé des communes voisines

Mr DESBOURDES précise que la commission scolaire a souhaité mettre une procédure en place. Cette procédure intègre un montant de frais d'écolage qui seront demandés dans le cadre d'une scolarisation d'enfants extérieurs. Ce montant est à payer exclusivement par la commune d'origine et en aucun cas par les familles.

Mr DESBOURDES précise que les communes voisines pratiquent entre 350 et 500 euros.

Mme le Maire précise que les communes ayant cantine et garderie n'acceptent pas le versement de frais d'écolage.

Mr DUMAZERT demande si le vote des frais d'écolage s'inscrit bien dans le cadre d'une procédure scolaire pour l'établissement d'une demande de scolarisation d'enfant extérieur et laisse la décision finale à la commune.

Mr DESBOURDES précise que le vote de frais d'écolage ne vaut en aucun cas scolarisation d'un enfant extérieur. La commune reste décisionnaire sur le dossier.

Mme le Maire précise que des points doivent être vus en dehors des frais d'écolage. Il faut étudier le cas de fratries, les ouvertures potentielles de classe, etc...

Mr BOHER précise qu'un montant de 450 euros est adapté pour les frais d'écolage à Boissy.

Mme le Maire demande un montant de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les frais d'écolage d'un montant de 500 euros par an et par enfant.

-----

Mr BOHER informe le conseil qu'un devis est lancé pour l'achat d'une remorque pour équiper le tracteur. Les deux actuelles ne peuvent pas circuler : l'une est interdite et vu son état elle sera retirée par les Ets Chouffot ; l'autre fait l'objet d'une négociation de reprise.

Mr PRUNIER précise que l'achat d'une remorque est un investissement à long terme. Mr PRUNIER précise que le devis n'est pas arrivé et que de toute manière une négociation sera faite.

Mme le Maire précise que les remorques actuelles ne peuvent pas circuler sur les voies.

-----

Mr BOHER précise qu'un projet de fermeture du préau de la cour de la mairie est à l'étude.

-----

Mr DE BONA informe le conseil qu'il a eu des remarques et que lui-même a constaté qu'une voiture se gare régulièrement sur le gazon du plateau sportif.

Il propose la mise en place de pierres ou de bacs à fleurs pour empêcher les véhicules de rentrer.

Il va être regardé ce qui est le plus adéquat.

***Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 30***